



2011

Faits & chiffres

Résultats 2011

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) est un partenaire qui aide les entreprises à conjuguer efficacité énergétique rentable et engagement en faveur du climat.

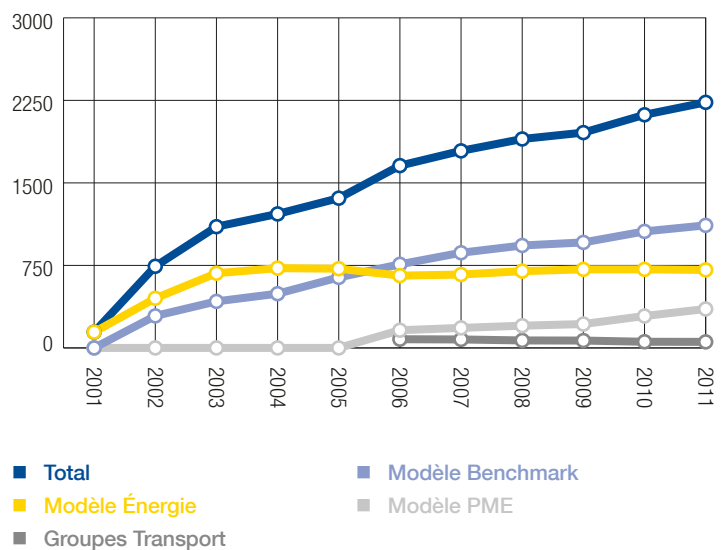
L'AEnEC conseille et accompagne les entreprises de tous secteurs et de toutes tailles qui veulent réduire leurs émissions de CO₂ et améliorer leur efficacité énergétique. Pour ce faire, elle centre son action sur des mesures d'amélioration rentables pour l'entreprise concernée, et réalisées au plus près des besoins de celle-ci. Cette démarche permet aussi à l'entreprise de s'acquitter de ses obligations légales envers la Confédération (loi sur le CO₂) et les cantons (article sur les gros consommateurs).

Depuis 2001, les entreprises membres de l'AEnEC contribuent fortement à l'atteinte des objectifs de politique climatique et énergétique de la Suisse. En 2011, les entreprises membres de l'AEnEC ont continué de réduire fortement leurs émissions et leur consommation.

Accroissement du nombre d'entreprises participantes

En 2011, près de 120 entreprises ont décidé de participer à l'un des modèles de gestion énergétique de l'AEnEC. La croissance des effectifs de l'ordre de 20 % témoigne par ailleurs de la solidité et de la réussite du modèle PME lancé en 2006.

Illustration 1 : Évolution du nombre d'entreprises participantes de 2001 à 2011



Forte réduction des émissions de CO₂ en 2011

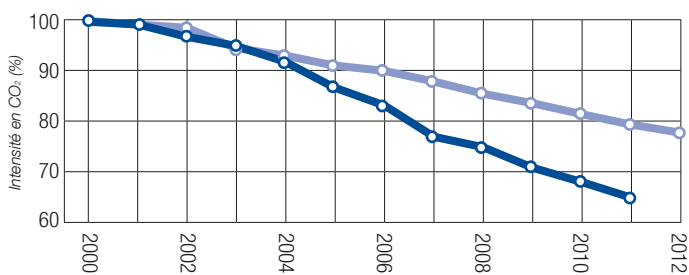
Grâce aux mesures d'amélioration mises en oeuvre, les participants de l'AEnEC ont continué de réduire fortement leurs émissions de CO₂ en 2011. À elles seules, les mesures de réduction mises en oeuvre en 2011 ont entraîné une réduction d'émissions de CO₂ de 112 000 tonnes au total, dont 108 000 tonnes pour les combustibles et 4 000 tonnes pour les carburants.

Baisse marquée des émissions de CO₂ de l'économie

Pour les émissions de CO₂, l'effet total des mesures d'amélioration (effet cumulé de toutes les mesures d'amélioration depuis 2001) est une réduction des émissions de CO₂ de 1 428 000 tonnes, dont 1 358 000 tonnes pour les combustibles et 70 000 tonnes pour les carburants (par comparaison avec une évolution non influencée). Cette diminution des émissions de CO₂ de 1,4 million de tonnes comprend également les suppléments de consommation induits par la croissance économique. Le bilan qui se dégage est donc celui d'une réduction considérable des émissions de CO₂ par les entreprises membres de l'AEnEC. En chiffres absolus, la réduction annuelle des émissions de CO₂ est de un million de tonnes de CO₂ en 2011 par rapport à 1990.

Illustration 2 : Évolution de l'intensité en CO₂ entre 2000 et 2011

Normée DJ, sans correction CCF



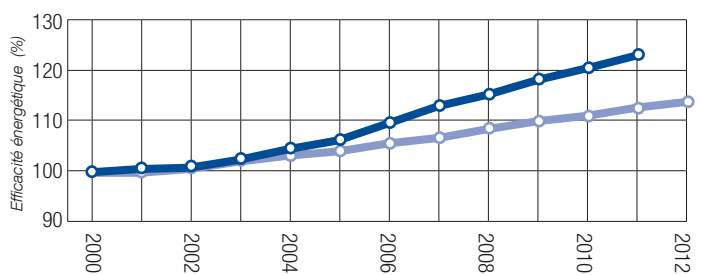
- Combustibles : objectifs
- Combustibles : résultats obtenus

Des objectifs largement dépassés

Une comparaison avec le calendrier établi avec la Confédération selon les conventions d'objectifs indique que les entreprises maintiennent parfaitement leur cap par rapport à la mise en oeuvre des mesures de réduction. L'objectif fixé pour l'intensité en CO₂ pour les combustibles a été dépassé de 14,6 %, celui établi pour l'efficacité énergétique de 10,4 %.

Illustration 3 : Évolution de l'efficacité énergétique entre 2000 et 2011

Normée DJ



- Efficacité énergétique : objectif
- Efficacité énergétique : résultats obtenus

Amélioration de l'efficacité énergétique

En plus de réduire les émissions de CO₂, le double objectif – qui vise à la fois la réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique – fixé avec la Confédération dans les conventions d'objectifs de l'AEnEC a aussi entraîné d'importantes économies d'électricité. En 2011, l'effet cumulé des mesures d'amélioration des entreprises membres de l'AEnEC se monte à 1180,5 GWh pour l'électricité.

Illustration 4 : Réduction de la consommation d'énergie

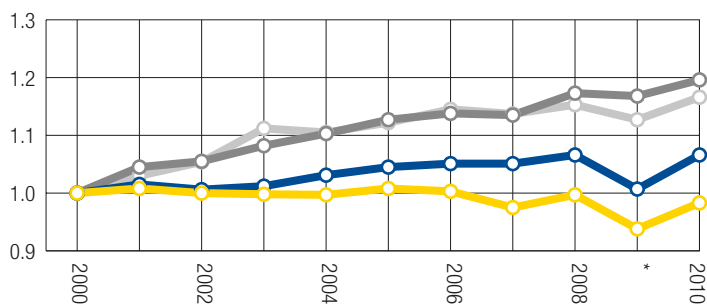
Toutes les mesures d'amélioration en cours en 2010 et 2011

| | Total (non pondéré) GWh par an | Électrique GWh par an | Thermique GWh par an | Carburants GWh par an |
|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 2011 | 6 181,5 | 1 180,5 | 4 734,0 | 267,0 |
| 2010 | 5 599,8 | 1 015,7 | 4 335,1 | 249,0 |
| Augmentation / effet | 581,7 | 164,8 | 398,9 | 18,0 |

Une convention d'objectifs freine la consommation d'énergie

Entre 2000 et 2010, la demande d'électricité des entreprises qui ont conclu une convention d'objectifs avec l'AEnEC a diminué, une évolution opposée à la tendance globale et à celle des entreprises de services et de l'industrie dans leur ensemble : la convention d'objectifs freine la consommation d'énergie électrique dans les entreprises.

Illustration 5 : Évolution de la demande d'électricité des participants de l'AEnEC 2000 bis 2010



* 2009 était une année de récession.

- Secteur des services CH
- Trafic, éclairage public compris CH
- Industrie, y compris manufacturière CH
- Entreprises AEnEC

Source : Étude « Efficacité électrique de l'économie suisse », TEP, 2011

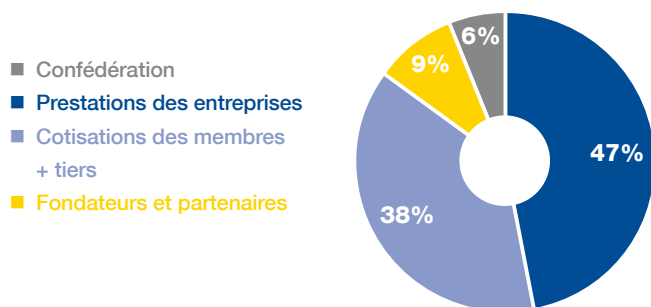
Organisation

Un financement solide

En 2011, l'AEnEC dispose de 15,5 millions de francs, dont 13,2 millions de francs fournis par les entreprises membres de l'AEnEC soit sous forme de prestations soit à titre de cotisations, ce qui représente 85 % du budget total.

Les contributions des membres fondateurs et les revenus dégagés par les enchères de la Fondation Centime Climatique (la rémunération pour le courtage a totalisé 1,7 million de francs). L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a versé 850 000 francs et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a versé 100 000 francs (TVA comprise).

Illustration 6 : Origine des moyens financiers



Une organisation efficace

L'AEnEC a été fondée par les associations économiques de Suisse. Les associations faitières economiesuisse et l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), tout comme des associations de producteurs et des associations de consommateurs d'énergie, sont représentées à son Comité de direction. Le Comité de direction est l'organe de décision suprême. Les directeurs des associations faitières de l'économie y siègent.

Au niveau opérationnel, l'AEnEC est une organisation souple et dynamique, qui a fait ses preuves depuis sa fondation en 2000 et qui jouit aujourd'hui d'une large reconnaissance. Les travaux opérationnels sont organisés par la direction et par des conseillers en énergie externes (modérateurs). Les modérateurs travaillent pour l'AEnEC sous mandat.

Quelques chiffres

- Direction, Zurich : 4 personnes, 3,7 équivalents plein temps
- Sous mandat : 45 personnes de toutes les régions du pays, qui remplissent parfois une double fonction
 - Chefs de secteur : 3
 - Modérateurs et modératrices du modèle Énergie : 36
 - Conseiller et conseillères du modèle PME : 10
 - Modérateurs et modératrices des groupes « Transport » : 3
 - Suivi des résultats (monitoring) : 3

Des partenariats solides

En 2011, l'AEnEC a conclu de nouveaux partenariats avec diverses entreprises du secteur de l'énergie, avec diverse organisations qui représentent des branches ainsi qu'avec des organismes du secteur public. Ces partenaires encouragent les efforts d'amélioration de la performance énergétique des PME helvétiques. L'évolution réjouissante du nombre de participants au modèle PME montre que cette voie est la bonne.

En 2011, la Fondation Suisse pour le Climat a soutenu environ 150 PME du modèle PME de l'AEnEC avec plus de 140 000 francs. Différents partenaires, au nombre desquels les fournisseurs d'électricité, n'ont pas été en reste avec leurs programmes de promotion.

Grâce à la Fondation Centime Climatique, de nombreux membres de l'AEnEC voient leur engagement récompensé : en dépassant les objectifs convenus, ils ont pu vendre leurs droits d'émission non utilisés.

Nos partenaires en 2011

Banque cantonale zurichoise (ZKB), canton d'Uri, Centralschweizerische Kraftwerke AG, Energie Uster AG, hotelleriesuisse, Fondation Centime Climatique, Fondation Suisse pour le Climat, IBC Energie Wasser Chur, Metropolitankonferenz Zürich, services municipaux de Winterthour, SuisseEnergie, Union Suisse du Métal (USM), ville de Dietikon, ville de Lucerne, ainsi que les services d'électricité des régions suivantes : cantons de Nidwald, d'Obwald et de Thurgovie, canton et ville de Zurich, Altdorf et les services industriels de Bâle (IWB).

www.aenec.ch/fr/partenaires

L'AEnEC informe

Nous donnons régulièrement des informations détaillées sur les prestations de nos participants et de l'AEnEC : en 2011, nous avons :

- publié un rapport d'activité en complément du rapport annuel ;
- fait régulièrement parvenir notre infolettre aux participants de l'AEnEC et aux milieux intéressés ;
- publié dans notre série « Dans les faits » quinze portraits de participants de l'AEnEC ;
- organisé une journée anniversaire pour célébrer les dix ans de l'Agence sous forme de Forum anniversaire avec plus de 300 invités ; nous avons en outre mis sur pied des formations et ateliers pour les modérateurs et conseillers PME accrédités.

www.aenec.ch/fr/medias

Perspectives pour 2012

La période placée sous le signe du Protocole de Kyoto s'achève en 2012. Une fin qui n'en est pas une, puisque les participants de l'AEnEC continueront d'être épaulés dans la recherche et la mise en œuvre des mesures de réduction de leurs émissions de CO₂ et d'amélioration de leur efficacité énergétique. De même, les partenariats noués avec la Fondation Centime Climatique, les fournisseurs d'électricité, les cantons et les communes ou encore la Fondation Suisse pour le Climat notamment, se poursuivront et seront étendus.

L'efficacité électrique, un facteur-clé

L'AEnEC apporte son appui aux cantons qui introduisent l'article relatif aux gros consommateurs dans leur législation, tel que proposé par le Modèle de prescriptions énergétiques des Cantons (MoPEC). Les conventions d'objectifs de l'AEnEC sont prolongées selon des modalités convenues avec la conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et reprises dans les futures conventions d'objectifs. Les nouveaux instruments de l'AEnEC permettront aux cantons et aux entreprises de s'acquitter efficacement de la mise en application de normes légales qui leur incombera.

Développement du modèle PME

Le développement du modèle PME se poursuit également. Avec l'appui de nouveaux partenaires, les prestations librement consenties par l'économie occuperont une place croissante dans l'utilisation efficace de l'électricité notamment. De nouveaux conseillers et conseillères seront formés et accrédités aux quatre coins du pays pour assurer aux PME un accompagnement qualifié. Des essais du modèle PME sont également menés par des partenaires européens intéressés en Allemagne, en Autriche et au Luxembourg.

Nouvelle loi sur le CO₂

La future application de la loi sur le CO₂ revêtira une importance majeure pour l'AEnEC. Forte de son expérience de dix ans dans la mise en œuvre de mesures d'amélioration et grâce aux possibilités offertes par les instruments développés pour l'après-2012, l'Agence contribuera aux processus d'élaboration de l'ordonnance et de la directive d'exécution, pour faire valoir les atouts d'une mise en application qui reste proche de la pratique et des besoins de l'économie. Grâce à l'intégration de la performance électrique et de la performance énergétique globale, les entreprises ayant conclu une convention d'objectifs de l'AEnEC fourniront une importante contribution à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

L'AEnEC dispose d'instruments efficaces

Les instruments et processus du système de gestion énergétique de l'AEnEC sont adaptés au fur et à mesure de l'évolution du cadre légal et de ses nouveautés. Les conventions d'objectifs et le système de suivi des résultats (monitoring) sont redéfinis et reprogrammés avec l'appui de spécialistes externes, tandis que le check-up des PME est mis à jour et bientôt disponible en ligne.



Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

Hegibachstrasse 47

8032 Zurich

Téléphone : +41 44 421 34 45

Télécopie : +41 44 421 34 78

Courriel : info@enaw.ch

www.aenec.ch